

Strasbourg, 15 janvier 2021

CDENF/Bu(2021)02

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'ENFANT (CDENF)

4^e réunion du Bureau (par vidéoconférence)

2 février 2021 (14h30 - 17h00)

POINT 4.5 DE L'ORDRE DU JOUR

1^{er} ÉCHANGE THÉMATIQUE SUR LE TRAITEMENT DÉFIS EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ET DE PROTECTION DES ENFANTS LIÉS AUX ENFANTS RAPATRIÉS

PLÉNIÈRE DU CDENF 16-18 novembre 2020

Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Adrian Shtuni - L'exploitation des enfants par l'État islamique, les premières expériences de réhabilitation et de réinsertion, et la voie à suivre	4
	Estimations actuelles du nombre d'enfants des Etats membres du Conseil de l'Europe en Syrie et en Irak.....	4
	L'exploitation des enfants par Daech.....	4
	Exploration de certains efforts initiaux de rapatriement et de réhabilitation.....	5
	L'avenir	8
III.	Fatima Ahdash - Les enfants rapatriés et les tribunaux de la famille : les leçons de l'approche britannique	9
IV.	Daphné Bogo - Procédure d'accueil et de réinsertion des enfants rapatriés arrivant dans le département de Saint-Denis (France)	10
V.	Conclusion et prochaines étapes.....	12
	Annexe I - Enfants des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe en Syrie et en Irak.....	13

I. Introduction

Le 17 novembre 2020, lors de sa 2^e réunion plénière, le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDEF) a tenu son premier **échange thématique** avec des experts sur la question du traitement des **défis en matière de bien-être et de protection de l'enfance liés aux enfants rapatriés**.

L'échange de vues s'inscrivait dans le cadre de la tâche spécifique (iv)4) du mandat du CDEF : c'est-à-dire entreprendre des actions pour le développement et la promotion d'activités et de projets d'instruments non contraignants concernant les droits de l'enfant, en particulier sur la résolution des problèmes de bien-être et de protection de l'enfance liés aux enfants rapatriés, à titre de contribution à la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022).

L'objectif de ce premier échange de vues était de décider de l'étendue de la contribution à apporter dans ce domaine de travail. L'axe de travail éventuel du CDEF ne porte pas sur les devoirs des Etats de rapatrier leurs citoyens, mais sur la nécessité de réussir la réintégration et la réhabilitation des enfants.

Daech a orchestré une stratégie de recrutement calculée qui a attiré de nombreux hommes et femmes de pays du monde entier en Irak et en Syrie. Certains y sont allés avec des enfants et beaucoup d'autres ont eu des enfants nouveau-nés pendant leur séjour. Beaucoup de ces femmes ont été et sont encore confinées dans des camps de réfugiés et des centres de détention. Jusqu'à présent, les pays décident au cas par cas du rapatriement de leurs ressortissants, étant principalement préoccupés par leur sécurité nationale.

La CDE a récemment adopté son point de vue dans une affaire importante, **L.H. et autres c. France**¹, concluant que la France (et, par conséquent, d'autres États dans une situation similaire) était compétente pour les enfants dans les camps en Syrie qui sont des ressortissants français, dont les parents sont impliqués avec Daech. La CDE a conclu que la France avait l'obligation positive de protéger les droits de l'Homme de ses enfants ressortissants dans les camps syriens, en dépit du fait que ces camps sont sous le contrôle d'un groupe armé non étatique².

Lors de ce premier échange de vues, le CDEF a entendu les présentations des experts suivants :

- M. Adrian Shtuni, PDG, Shtuni Consulting
- Mme Fatima Ahdash, Maître de conférences en droit, Goldsmith, Université de Londres
- Mme Daphne Bogo, Directrice adjointe, Direction de l'enfance et de la famille, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, France

¹ Communications n° 79/2019 et n° 109/2019, CRC/C/85/D/79/2019-CRC/C/85/D/109/2019

² Dans ce cas, l'obligation semble être liée à un certain nombre de facteurs contextuels, notamment la capacité et le pouvoir de rapatrier, la nationalité des enfants, la volonté des autorités kurdes de coopérer au rapatriement dans leur État de nationalité et le fait que la France a déjà rapatrié au moins 17 enfants français des camps du Kurdistan syrien depuis mars 2019. Journal européen de droit international (novembre 2020). *Repatriating the Children of Foreign Terrorist Fighters and the Extraterritorial Application of Human Rights*, <https://www.ejiltalk.org/repatriating-the-children-of-foreign-terrorist-fighters-and-the-extraterritorial-application-of-human-rights/>

II. Adrian Shtuni - L'exploitation des enfants par l'État islamique, les premières expériences de réhabilitation et de réinsertion, et la voie à suivre³

Estimations actuelles du nombre d'enfants des États membres du Conseil de l'Europe en Syrie et en Irak

On estime qu'entre 2012 et 2019, **environ 4 000 enfants⁴ des 47 États membres** du Conseil de l'Europe ont été emmenés en Syrie et en Irak par leurs parents ou sont nés dans des territoires contrôlés par Daech et d'autres organisations terroristes en Syrie et en Irak. **On estime qu'environ 900 de ces enfants sont retournés ou ont été rapatriés** dans leur pays d'origine ou de citoyenneté à la fin de l'année 2020. La majorité⁵ d'entre eux restent dans la zone de conflit, principalement dans des camps et des prisons gérés par les autorités kurdes de l'Administration autonome du Nord et de l'Est de la Syrie.

Selon le Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires, en octobre 2020, environ 65 000 personnes vivaient dans le camp de personnes déplacées d'Al Hol, dans le nord-est de la Syrie.⁶ La majorité des personnes hébergées dans ce camp ont été évacuées des territoires autrefois contrôlés par l'organisation terroriste Daech. Environ 9 500 d'entre eux sont des ressortissants étrangers et 53 % de la population totale du camp sont des enfants de moins de 12 ans, dont certains sont non accompagnés, sans papiers ni personne s'occupant d'eux.

L'exploitation des enfants par Daech

Le point de départ de toute discussion sur les enfants associés à des organisations terroristes est que le recrutement d'enfants sous quelque forme que ce soit constitue une violation du droit international des droits de l'Homme et que, par conséquent, le fait d'avoir voyagé pour rejoindre une organisation terroriste ne peut être considéré comme un acte incriminant de la part de l'enfant.⁷ En tant que tel, les **enfants rapatriés doivent être considérés avant tout comme des victimes** et doivent donc bénéficier d'un soutien et d'une protection appropriés.

Par conséquent, la première étape pour évaluer avec précision et traiter de manière équilibrée les besoins dynamiques et les éventuels risques de sécurité associés aux enfants des États membres du Conseil de l'Europe qui reviennent de Syrie et d'Irak est d'**acquérir une compréhension approfondie de leurs expériences sous Daech**. En retour, cette compréhension nuancée s'avérera utile pour concevoir des efforts de réhabilitation et de réintégration informés et ciblés par les États membres du Conseil de l'Europe qui protègent les droits des enfants rapatriés et donnent la priorité à leur intérêt supérieur.

Bien que les groupes armés non étatiques et les organisations terroristes aient une longue histoire de mobilisation et d'exploitation des enfants – y compris en tant que soldats et auteurs d'attentats suicides – **Daech a adopté une approche plus ambitieuse envers les enfants**, allant au-delà de leur utilité tactique à court terme en tant que soldats en première ligne. Il est clair que cette approche était ancrée dans la vision de l'organisation, qui est à l'origine de la formation de l'État, d'un Califat, et qu'elle était motivée par l'**objectif stratégique de garantir**

³ Les recherches de M. Shtuni sont principalement axées sur les efforts de rapatriement, de réhabilitation et de réintégration entrepris par certains pays des Balkans occidentaux.

⁴ Voir l'annexe sur les estimations des enfants des États membres du Conseil de l'Europe en Syrie et en Irak.

⁵ Environ 3000 enfants (estimation).

⁶ OCHA Syrie. (2020), *Syrian Arab Republic. North East Syria: Al Hol camp*, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/AI%20Hol%20Snapshot_11Oct2020.pdf

⁷ Nations Unies. (2018), *Guidance to States on Human Rights-Compliant Responses to the Threat Posed by Foreign Fighters*, <https://www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2018/08/Human-Rights-Responses-to-Foreign-Fighters-web-final.pdf>

la longévité de l'organisation en attirant et en enrôlant non seulement des combattants masculins mais aussi des personnes de toutes les catégories démographiques, en donnant la priorité aux femmes et aux enfants. En attirant un grand nombre de femmes et d'enfants, ils ont cherché à établir une société autonome avec une armée qui se renouvelle sur plusieurs générations.

Cet objectif est manifestement traduit par la devise de l'organisation « Rester et s'Étendre ». À partir de 2011, un nombre croissant d'adultes se sont rendus dans les territoires contrôlés par Daech en Syrie et en Irak, surtout après la proclamation du Califat à la mi-2014, attirés pour la plupart par la perspective de vivre dans une société utopique. Grâce à son succès inégalé dans l'attraction d'adultes étrangers, Daech a réussi à attirer un nombre record d'enfants étrangers. Leur nombre ne cesse de croître, les femmes étant encouragées à avoir le plus d'enfants possible et même mises sous pression pour se remarier lorsque leur mari est tué.

Le matériel de propagande diffusé au fil des années par les médias de Daech témoigne de son **exploitation extensive et systématique des enfants dans un large éventail de rôles**. De jeunes garçons surnommés « les louveteaux du Califat » sont montrés dans des vidéos et des magazines, en train de socialiser et de jouer, mais aussi de participer à des camps d'endoctrinement religieux et d'entraînement militaire, de délivrer des messages menaçants devant les caméras et, dans certains cas, de participer directement à des exécutions minutieusement chorégraphiées, à des combats en première ligne et à des opérations de suicide.

L'exploitation constante des enfants dans les produits de propagande a plusieurs objectifs, notamment la projection d'une image d'engagement profond à la cause, de force et de continuité, et a été utilisée tactiquement non seulement pour faire honte aux adultes et les inciter à s'enrôler, mais aussi comme un outil d'endoctrinement et de recrutement pour d'autres enfants vulnérables.

Une autre tactique délibérée aux conséquences psychologiques néfastes utilisée par Daech était **l'exposition prolongée de ces enfants à des actes d'une violence extrême et choquante**. Dans les territoires qu'ils contrôlaient, les enfants étaient régulièrement forcés de témoigner en public de punitions violentes, de lapidations et d'exécutions dans le but de les désensibiliser à la violence ou à la mort et de normaliser la souffrance humaine, sans doute pour les préparer à un futur engagement au combat.

En résumé, **l'ampleur des traumatismes psychologiques** causés aux enfants rapatriés par l'exploitation systématique et l'exposition à la violence, la destruction, les blessures, le déplacement, la perte d'êtres chers et les abus sous Daech **n'est pas encore totalement comprise**. Néanmoins, il est clair que l'ensemble de ces expériences est susceptible de contribuer à des **sentiments de détresse, de peur, de colère et d'incertitude pour l'avenir, avec des potentielles conséquences psychosociales et des conséquences sur la santé à long terme** pour les enfants rapatriés, ce qui devrait amener les Etats membres du Conseil de l'Europe à les considérer comme des victimes de violence extrême et non comme des auteurs.

Exploration de certains efforts initiaux de rapatriement et de réhabilitation

À partir de 2012, les pays des Balkans occidentaux ont connu un important exode de quelque 1 100 citoyens, dont 200 enfants, vers des territoires contrôlés par des organisations terroristes désignées en Syrie et en Irak.⁸ Exprimés en pourcentages, environ 67 % de ceux

⁸ Shtuni. (2019), *Western Balkans Foreign Fighters and Homegrown Jihadis: Trends and Implications*, CTC Sentinel, <https://ctc.usma.edu/western-balkans-foreign-fighters-homegrown-jihadis-trends-implications/>

qui sont partis étaient des hommes, 15 % des femmes, et 18 % étaient des enfants au moment du départ.

Au cours des huit dernières années, le nombre d'enfants des Balkans occidentaux qui ont séjourné en Syrie et en Irak a doublé en raison des nouvelles naissances. Dans le même temps, le nombre d'hommes du contingent initial a considérablement diminué en raison des décès sur le champ de bataille. En raison de ces tendances, **le groupe actuel des Balkans occidentaux** qui ont passé du temps en Syrie et en Irak **est dominé à plus de 51 % par des enfants et des femmes**, à savoir des non-combattants au sens traditionnel du terme.

Ce changement démographique considérable est particulièrement important pour la formulation des politiques futures et l'allocation des ressources concernant les efforts de réhabilitation en faveur des rapatriés. Les chiffres plaident clairement en faveur d'une attention accrue aux considérations d'âge et de sexe à l'avenir, et d'une hiérarchisation des efforts visant à assurer le bien-être des enfants vulnérables rapatriés en particulier.

En 2020, les Balkans occidentaux sont devenus la **région d'Europe qui compte la plus forte concentration de rapatriés en provenance de Syrie et d'Irak**.⁹ Quelque 115 enfants figurent parmi ceux qui sont rentrés, principalement en raison d'une approche proactive de rapatriement adoptée par les pays d'origine. Cette approche a placé la région au premier plan des efforts de réhabilitation des rapatriés, ce qui en fait une étude de cas précieuse.

À l'exception d'un petit nombre d'orphelins, la plupart des enfants des Balkans occidentaux ont été **rapatriés de Syrie avec leur mère**. Ils n'ont pas été séparés lors de leur retour dans leur pays, même dans les cas où leur mère a fait l'objet d'une enquête et a été jugée par un tribunal. Les femmes rapatriées ont jusqu'à présent été condamnées à des peines avec sursis et n'ont pas été contraintes de purger une peine de prison.

Les premières évaluations des enfants rapatriés par les praticiens de la santé mentale dans les Balkans occidentaux ont révélé des **signes évidents de syndrome de stress post-traumatique (SSPT), d'anxiété, d'hypervigilance, de formes de dépression, de panique déclenchée par des bruits forts** tels que des avions qui survolent ou des pétards, etc. En effet, il s'agit de certains des symptômes les plus fréquemment signalés chez les enfants rapatriés dans de nombreux pays.^{10 11} La période passée par les enfants et leur mère dans les centres d'accueil a généralement été plus courte qu'ailleurs en Europe. Une fois sortis des centres d'accueil, ils ont été confiés aux soins de la famille élargie. Ce premier niveau d'acceptation peut être bénéfique à leur adaptation et à leur réintégration dans la société.

Des retards de développement prévus ont également été observés chez certains des enfants qui ont été intégrés dans le système éducatif formel. En raison de lacunes dans la scolarité et de difficultés avec la langue locale, notamment à l'écrit, ils ont été placés dans des classes inférieures à leur groupe d'âge. Des unités de santé mentale spécialisées ont fourni des consultations individuelles récurrentes aux mères et à leurs enfants qui ont également bénéficié d'une thérapie par l'art et le jeu pour les aider à communiquer et à exprimer leurs sentiments de manière non verbale et à traiter les problèmes de traumatisme et de colère. Bien qu'à la fin de l'année 2020, il n'existe pas de rapports complets qui évaluent l'efficacité des efforts de réhabilitation en cours pour les enfants rapatriés dans les Balkans occidentaux,

⁹ Ibid.

¹⁰ Sterle. (2019), *Enfants de Daech : "Ils ne sont absolument pour rien dans ce qui leur est arrivé"*, Le Parisien. <https://www.leparisien.fr/faits-divers/enfants-de-daech-ils-ne-sont-absolument-pour-rien-dans-ce-qui-leur-est-arrive-07-06-2019-8088300.php>

¹¹ Wolfe et Orozbekova. (2020), *Lessons Learned from Kazakhstan's Repatriation and Rehabilitation of FTFs*, Bulan Institute for Peace Innovations.

les commentaires reçus par les praticiens locaux suggèrent que les programmes initiaux ont produit des résultats encourageants.¹²

Une autre **bonne pratique** des autorités judiciaires des Balkans occidentaux qui mérite d'être soulignée est l'examen des alternatives à la détention préventive et à l'incarcération dans quelques cas de rapatriés qui étaient enfants au moment de leur départ pour la Syrie et l'Irak. Cette mesure est conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi qu'à la résolution 70/291 de l'Assemblée générale sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

¹² Shtuni. (2020), *Repatriation of foreign fighters, women and children from Syria: Prosecution trends, rehabilitation efforts, and ongoing challenges in the Western Balkans*. Hedayah. <https://www.hedayahcenter.org/media-center/latest-news/blog-post-repatriation-of-foreign-fighters-women-and-children-from-syria-prosecution-trends-rehabilitation-efforts-and-ongoing-challenges-in-the-western-balkans/>

Malgré les mesures positives soulignées ci-dessus, **l'éruption de la pandémie COVID-19**, et en particulier la fermeture des écoles, ont **ralenti les efforts de réhabilitation** et le processus de réinsertion sociale des enfants rapatriés. En outre, les retombées économiques qui en résultent risquent d'avoir un impact négatif sur l'allocation de ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins à l'avenir, en particulier dans les pays avec moins de ressources. Dans ce contexte difficile, il devient encore plus important de maintenir les programmes de soutien aux enfants rapatriés, surtout si l'on considère que les extrémistes violents sont particulièrement habiles à tirer parti des personnes les plus vulnérables dans des situations socio-économiques incertaines.

Les efforts déployés par les différentes agences gouvernementales continueront certainement à jouer un rôle central pour répondre aux besoins et aux préoccupations sécuritaires des rapatriés de Syrie et d'Irak. Cependant, **une approche plus inclusive des organisations de la société civile (OSC)** dans les efforts de réhabilitation et de réintégration, notamment en ce qui concerne les enfants rapatriés, **pourrait être particulièrement bénéfique**. En général, les OSC restent une ressource sous-utilisée bien qu'elles soient bien placées pour jouer un rôle plus important dans la promotion du bien-être et de la sécurité de leurs communautés.¹³ Néanmoins, étant donné les considérations juridiques et sécuritaires liées au travail avec les rapatriés des zones de guerre, chaque fois que les OSC sont directement intégrées dans les efforts de réhabilitation et de réintégration, il est nécessaire de leur fournir une formation, des protocoles d'entretien et des protocoles médico-légaux ainsi que des directives d'engagement claires afin de protéger et de promouvoir les droits et le bien-être des enfants rapatriés.

L'efficacité des partenariats entre des équipes de multiples agences comprenant des fonctionnaires et de praticiens de proximité bénéficiera de l'adoption d'une stratégie de soutien psychosocial holistique. Cette approche à long terme de la réhabilitation et de la réintégration des enfants rapatriés devrait aborder simultanément tous les aspects de leur interaction sociale et de leur réintégration dans le cadre familial, scolaire et communautaire.¹⁴

Il est important de souligner que la radicalisation vers la violence ainsi que son renversement sont des processus psychosociaux complexes fortement affectés par les dynamiques et les interactions sociales. De nombreuses études montrent que la parenté et les liens familiaux jouent un rôle important dans le cheminement d'un individu vers la radicalisation ainsi que pour en sortir. En tant que tels, les programmes de réhabilitation et de réintégration adaptés aux enfants rapatriés sont susceptibles d'être plus efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre d'efforts de soutien plus larges portant sur les questions de radicalisation possible vers la violence et de traumatisme au sein de la famille entière des rapatriés. En termes simples, les perspectives et les attitudes des parents, des proches ou des adultes qui s'occupent des enfants auront un effet significatif sur le chemin vers la réhabilitation de ces enfants. En outre, il convient également d'évaluer la préparation psychologique et émotionnelle des familles d'accueil à recevoir et à s'occuper correctement des rapatriés.

Les écoles ne sont pas seulement des lieux où les enfants acquièrent de nouvelles informations et compétences, mais aussi où ils interagissent, socialisent et nouent des relations. À ce titre, **les enseignants sont des acteurs importants dans le processus de réintégration des enfants rapatriés**. Pour être efficaces, les éducateurs et autres praticiens de première ligne impliqués dans les différents aspects de l'éducation et du processus de réintégration des enfants rapatriés doivent recevoir une formation de sensibilisation aux

¹³ OSCE. (2018), *The Role of Civil Society in Preventing and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism*. https://www.osce.org/files/f/documents/2/2/400241_1.pdf

¹⁴ Shtuni. (2020), *L'impératif de réintégration : Les enfants de retour dans les Balkans occidentaux*. Réseau Resolve. <https://resolvenet.org/research/reintegration-imperative-child-returnees-western-balkans>

traumatismes. Ils auraient également intérêt à recevoir des connaissances de base sur le processus de radicalisation et des informations sur les endroits où demander un soutien supplémentaire sur la manière de réagir de manière proactive et constructive aux signes potentiels de radicalisation chez les enfants.

Enfin, les **communautés d'accueil sont des partenaires essentiels** dans le processus de réhabilitation et de réintégration des rapatriés. Il est néanmoins important de reconnaître que certaines sections de la communauté peuvent avoir des réserves quant à leur acceptation et des sensibilités qui devraient être prises en compte de manière adéquate. Elles doivent être prises en compte en même temps que l'assistance aux rapatriés. Une approche ouverte et réactive peut contribuer à éviter la stigmatisation et la marginalisation potentielle des enfants rapatriés, en favorisant un climat d'inclusion et de soutien à leur réintégration.

En conclusion, pour une réintégration réussie des enfants rapatriés, les recommandations suivantes sont faites :

- Les services sociaux et les organisations de la société civile doivent travailler avec les rapatriés (enfants et parents), mais aussi avec leurs familles d'accueil, les enseignants et les communautés d'accueil.
- L'approche de la réintégration doit être propre à chaque pays et culturellement spécifique, en tenant compte des ressources disponibles ; il existe déjà des cas où une approche d'un pays a été reproduite sans succès dans un autre.
- L'approche doit être multi-holistique, intégrant la société civile et les organisations communautaires. Elle ne doit pas être trop centralisée ni trop sécurisée. Les aspects opérationnels liés à la prise en charge des enfants doivent être décentralisés.
- Les enfants sont et doivent être considérés comme des victimes, étant conscients de la manière dont ils ont été instrumentalisés et armés.

III. **Fatima Ahdash - Les enfants rapatriés et les tribunaux de la famille : les leçons de l'approche britannique**

Les recherches de Mme Ahdash sont axées sur les affaires de terrorisme ou de radicalisation dans les tribunaux de droit de la famille au Royaume-Uni.

La question du bien-être et de l'évaluation du bien-être des enfants rapatriés n'est pas un phénomène nouveau au Royaume-Uni. Le Royaume-Uni a identifié le terrorisme, l'extrémisme et la radicalisation comme des risques susceptibles de nuire au bien-être et à la protection des enfants **avant la montée de Daech**.

Les universitaires supposent souvent qu'il existe une distance entre les objectifs et les priorités des lois antiterroristes et des politiques de protection de l'enfance. Or, au Royaume-Uni, la distinction entre ces deux questions n'existe plus : la protection des enfants contre les préjudices et leur bien-être est devenue une priorité dans la lutte contre le terrorisme, et la protection des enfants une priorité de sécurité au Royaume-Uni.

En ce qui concerne les cas de radicalisation, plus de 50 enfants ont voyagé du Royaume-Uni vers la Syrie et l'Irak, et plus de 100 enfants britanniques sont nés dans ces territoires. Le **nombre de cas de radicalisation dans les tribunaux de droit de la famille est de plus de 300**. L'accent est actuellement mis sur le bien-être des enfants dont les parents sont impliqués dans le terrorisme, et moins sur les enfants rapatriés.

La tendance à retirer les enfants de leurs parents est assez problématique. Le retrait d'**enfants** est parfois utilisé comme une **forme de punition indirecte** des parents plutôt que comme une forme de protection de l'enfant. L'éloignement ne devrait être utilisé qu'en dernier recours,

uniquement lorsqu'il est considéré comme la meilleure option du point de vue des droits de l'enfant.

Il convient d'être plus sensible à la question du **droit des enfants rapatriés de manifester leurs croyances religieuses** et à l'impact de ces décisions sur ce droit. Séparer les enfants de leurs parents a un impact sur leur capacité à participer à la vie religieuse de leur communauté. Dans une certaine mesure, l'État « approuve » la conversion forcée des enfants.

Il faudrait une **analyse** plus approfondie **de la dimension de genre**. Les enfants sont souvent séparés de leur mère, qui est souvent très jeune, et les tribunaux britanniques n'ont pas fait preuve de sensibilité aux déséquilibres entre les sexes.

Les enfants n'ont pas été donnés une voix dans ces affaires de radicalisation devant les tribunaux du droit de la famille au Royaume-Uni. Les **principes d'une justice adaptée aux enfants ne sont pas mis en œuvre**, car il est très rare qu'un juge interroge un enfant et son opinion n'est pas prise en compte.

Il est nécessaire de **former spécifiquement les praticiens** (y compris les travailleurs sociaux et les juges) impliqués dans le bien-être des enfants rapatriés aux droits de l'Homme, à la santé mentale et à la sensibilité culturelle.

Enfin, un **besoin de législation et d'orientation spécifiques** a été identifié. Le principe général de protection de l'enfance doit être appliqué à des considérations plus larges de politique ou d'opérations antiterroristes. Toutefois, étant donné que le terme « bien-être » est vague, les praticiens ont besoin d'orientations plus spécifiques pour traiter des cas d'enfants rapatriés.

IV. Daphne Bogo - Procédure d'accueil et de réinsertion des enfants rapatriés arrivant dans le département de Saint-Denis (France)

Le département français de Saint-Denis est la **région d'Europe qui a accueilli le plus d'enfants rapatriés**, étant donné que l'aéroport Charles de Gaulle est situé sous sa juridiction. 84 enfants sont arrivés de zones de guerre depuis la fin de 2016. Les enfants rapatriés arrivant à CDG viennent avant tout de Turquie, mais aussi d'Égypte et d'Afghanistan. La majorité des enfants reviennent au moins avec un de leurs parents, voire avec les deux. Très peu d'entre eux sont orphelins ou vivent dans les camps depuis longtemps. La plupart d'entre eux avaient moins de 6 ans lorsqu'ils sont arrivés en France.

Mme Bogo a décrit le processus qui est suivi lorsque les enfants rapatriés arrivent. Avant l'arrivée des enfants, le bureau du procureur local informe de l'arrivée des enfants avec certaines informations. Un questionnaire est envoyé à leurs parents, qui doivent le remplir, pour inclure les caractéristiques de l'enfant. Les autorités françaises demandent aux parents de préparer l'enfant à la séparation car celle-ci est systématique à l'arrivée.

Par la suite, un lieu pour accueillir les assistants sociaux est trouvé et l'enfant est confié à l'aide sociale à l'enfance à son arrivée en France. Les parents sont emprisonnés à l'arrivée. Les travailleurs sociaux accueillent l'enfant à l'aéroport et ont souvent l'occasion d'interagir avec les parents. Les enfants sont ensuite séparés de leurs parents et examinés par le médecin de l'aéroport, afin de vérifier s'ils doivent être hospitalisés ou recevoir des soins immédiats.

Il existe un système spécifique mis en place par le juge des enfants, comprenant une double mesure : (i) une mesure de placement et (ii) une mesure d'enquête éducative (pour évaluer l'environnement de l'enfant, notamment pour contrôler la famille élargie).

Ces enfants présentent parfois des troubles du sommeil, de l'alimentation ou des troubles relationnels. Ils sont également très sensibles aux bruits et sont hypervigilants. Le temps nécessaire à chaque enfant pour se sentir en sécurité est variable. Normalement, il n'y a pas de barrière linguistique car ils parlent généralement le français et ils socialisent correctement avec leurs camarades. Un soutien psychologique est fourni pendant qu'ils sont sous protection de remplacement, et il est également prévu qu'il soit poursuivi une fois que l'enfant quitte le système de protection.

Mme Bogo a recommandé que tout soit fait pour que l'enfant retrouve une vie normale, y compris une scolarisation rapide, et que la rencontre avec d'autres enfants revenant de zones de guerre devrait être évitée. Enfin, elle a souligné l'importance de former les professionnels et de coordonner adéquatement les actions de tous les professionnels qui interviennent.

V. Conclusion et prochaines étapes

Le Conseil de l'Europe a déjà commencé à analyser cette question, puisque le Comité des Ministres a publié sa [réponse](#) à la Recommandation 2169 (2020) de l'APCE sur les Obligations internationales relatives au rapatriement des enfants des zones de guerre et de conflits, à laquelle le CDENF a approuvé et communiqué un [avis](#); tandis que le Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT) examine un [Avant-projet de Recommandation CM/Rec\(2021\)X du Comité des Ministres aux Etats membres sur les mesures visant à protéger les adolescents contre la radicalisation aux fins de terrorisme](#)¹⁵.

En outre, le CDCT organise une [conférence internationale sur les rôles des femmes et des enfants dans le terrorisme](#) en 2021 (date et lieu à confirmer). Le CDENF prévoit de contribuer à la conférence en question et certaines délégations ont manifesté leur intérêt pour y participer.

Le CDENF a tenu une première discussion sur la manière d'avancer sur la question de la réhabilitation et de la réintégration des enfants rapatriés afin d'apporter une contribution substantielle avec une valeur ajoutée pour les Etats membres et de coopérer avec succès avec le CDCT.

Le Comité a conclu qu'il s'agit d'un **domaine de travail très complexe** où il existe de nombreux conflits d'intérêts. Il y a des progrès à faire en termes de **justice adaptée aux enfants, de participation des enfants ou de prévention de la violence contre les enfants**. Le Conseil de l'Europe devrait progresser sur cette question et proposer de la maintenir à l'ordre du jour, afin d'aider les Etats à mettre en œuvre un cadre solide pour une réinsertion réussie des enfants rapatriés.

Certaines des **options** mentionnées au cours de l'échange pour une action future sur cette question étaient de :

- (i) Créer un **groupe de travail limité d'experts**, y compris éventuellement un groupe de travail conjoint avec le CDCT ;
- (ii) Élaborer une **enquête** et la faire circuler parmi les États membres afin d'explorer les différentes réponses à cette question ;
- (iii) Développer un **outil pratique** pour les professionnels avec des conseils, des bonnes pratiques et/ou une formation sur la manière de mieux gérer l'intégration des enfants rapatriés, éventuellement inspiré du modèle Barnahus ou des Maisons des enfants qui vise à soutenir les enfants victimes de violence sexuelle ; et
- (iv) Fournir des **commentaires sur le projet de Recommandation** qui est actuellement en cours de préparation par le CDCT.

Le Secrétariat a rappelé que, lorsqu'ils traitent du thème des enfants rapatriés, les experts doivent aborder ces questions sous l'**angle des droits de l'enfant, en tenant compte que** :

- les cadres actuels de protection de l'enfance ne sont pas adaptés aux besoins spécifiques et il pourrait être nécessaire d'améliorer les lois et les politiques, ainsi que de revoir les mesures en place ;
- le droit de l'enfant à être entendu n'est parfois pas mis en œuvre dans les États membres du Conseil de l'Europe ; et que
- il y a une forte demande pour développer une vision à plus long terme.

¹⁵ Le CDENF a été invité à fournir des commentaires sur ce projet de recommandation avant le 15 mars 2021.

Annexe I - Enfants des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe en Syrie et en Irak ¹⁶

COE Member Countries	Minors in Syria and Iraq	Minor returnees (including repatriated)
Albania	49	12
Andorra		
Armenia		
Austria	40	2
Azerbaijan	22	22
Belgium	175	25
Bosnia and Herzegovina	230	19
Bulgaria		
Croatia		
Cyprus		
Czech Republic		
Denmark	1	1
Estonia	2	
Finland	42	12
France	700	145
Georgia	1	3
Germany	290	26
Greece		
Hungary		
Iceland		
Ireland	2	1
Italy	11	6
Latvia		
Liechtenstein		
Lithuania		
Luxembourg		
Malta		
Monaco		
Montenegro	4	1
Netherlands	185	12
North Macedonia	23	3
Norway	40	7
Poland		
Portugal	2	
Republic of Moldova	4	4
Romania		
Russian Federation	1600	342
San Marino		
Serbia	15	
Slovak Republic		
Slovenia		
Spain	17	
Sweden	80	12
Switzerland	20	1
Turkey	476	243
Ukraine	5	1
United Kingdom	50	10
Totals (based on highest estimate)	4,086	910

¹⁶ Les numéros spécifiques aux pays mentionnés dans le tableau ont été obtenus en novembre 2020 par M. Shtuni à partir de nombreux rapports des médias et de publications disponibles des Nations Unies, de groupes de réflexion et de diverses organisations non gouvernementales. Les totaux ne doivent pas être considérés comme exhaustifs étant donné que les données de certains pays ne sont pas disponibles et que celles d'autres pays peuvent être plus élevées que ce qui a été rapporté.